



Infos n°109

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 30 janvier 2009

Dotation Horaire Globale

LES EFFETS DE LA REFORME SE FONT SENTIR

Avec 25 % d'horaires en moins pour préparer un baccalauréat professionnel, la plupart des élèves rencontreront des difficultés. Le risque est grand de voir se reporter les sorties sans qualifications sur les années terminales des baccalauréats professionnels en trois ans. C'est dans ce contexte que les équipes pédagogiques doivent actuellement examiner les dotations horaires pour la rentrée 2009. Une attention toute particulière devra être apportée à la suite de scolarité des élèves actuellement présents dans les sections de BEP (seconde et terminale), la réforme ne devant pas se mettre en place en les plaçant dans des difficultés insurmontables pour les poursuites d'études.

Le SNUEP-FSU s'est opposé à la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans. Il ne saurait donc cautionner les dotations horaires. Si dans certains établissements les suites de scolarité pour les élèves de BEP pourraient être assurées, il ne faut pas être dupe. **Les suppressions à terme des sections engendreront des diminutions de moyens et des suppressions de postes. Par ailleurs, les heures attribuées seront insuffisantes** pour assurer un enseignement en adéquation avec le public scolaire et les nouveaux programmes.

Quelques rappels et quelques conseils

Pour bien préparer le conseil d'administration sur la DHG

- **Le chef d'établissement doit communiquer les documents** rectoraux relatifs à la structure pédagogique ainsi que le nombre d'heures attribué par discipline.

- **Le projet de DHG doit être étudié en Commission Permanente** quelques jours avant la réunion du Conseil d'administration.

- **Les nouvelles grilles** horaires du bac pro 3 ans, présentées au Conseil Supérieur de l'Éducation du 17/12/08, **peuvent être téléchargées** sur le site national du SNUEP-FSU :
http://www.snuép.fr/secteur_education/textesministeriels/

- **Une partie des Horaires** de Français, de Mathématiques, de Langues Vivantes, de Sciences Physiques ainsi que des Arts Appliqués se trouve dans la rubrique « enseignement professionnel » **avec un volant de 152 heures pour 3 ans** à répartir entre ces disciplines dans le cadre de « l'autonomie des établissements ».

Attention : Il s'agit bien d'heures d'enseignement général et non d'enseignement professionnel !

Le SNUEP-FSU s'est opposé à cette disposition et il faudra veiller à une répartition équitable entre les disciplines.

- **Enseignement de l'art appliqué :** Des heures figurent donc dans deux rubriques du tableau.

Attention : il s'agit de l'enseignement de l'art appliqué à l'ensemble des baccalauréats professionnels. En aucune façon, il ne s'agit des heures d'enseignement d'arts appliqués professionnels propres à certains baccalauréats. Ces heures d'enseignement professionnel d'art appliqué font partie du total des heures attribuées pour l'enseignement professionnel.

- L'annexe 4 des nouvelles grilles horaires attribue un **volume d'heures de dédoublement** calculé selon l'effectif des divisions. Vérifiez bien que ces heures apparaissent bien dans la DHG. Elles font partie de la DHG. La répartition de ces heures de dédoublement se fera dans le cadre de « l'autonomie des établissements » : elles ne sont pas distinctement attribuées par discipline. Une répartition équitable entre enseignement général et enseignement professionnel s'impose. Soyez vigilant ! Tous les dédoublements ne doivent pas être réservés à l'enseignement professionnel.

ATTENTION : Selon nos informations certains rectorats ouvrent deux divisions d'un même Bac Pro avec une classe à 30 et une classe à 18 au lieu de deux sections à 24. Cela engendre une importante perte d'heures au titre de l'annexe 4 (volume complémentaire).



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°109

- 1 -

La réforme en tableaux

Tableau des grilles horaires			
Indications hebdomadaires calculées d'après les grilles trisannuelles*			
Grille n°1 Secteur industriel		Grille n°2 Secteur tertiaire	
Enseignements Professionnels	13,71*	Enseignements Professionnels	13,71*
Economie - gestion	1		
Prévention santé environnement	1	Prévention santé environnement	1
Fr et/ou maths et/ou LV et/ou Sc. Ph et/ou Arts **	1,81*	Fran et/ou maths et/ou LV et/ou Arts appliqués**	1,81*
Fra hist-géographie, éduc à la citoyenneté	4,52*	Fra, his-géo, éduc à la citoyenneté	4,52*
Mathématiques Sci phys et chimiques	4,15*	Mathématiques	2,15*
Langue vivante	2,15*	Langues vivantes (1 et 2)	4,15*
Arts appliqués	1	Arts appliqués	1
EPS	2,67*	EPS	2,67*
Total	32	Total	31
Accompagnement personnalisé***	2,5	Accompagnement personnalisé***	2,5

* Horaire cycle 3 ans sur 84 semaines : tous les projets de décrets sont sur le site du SNUEP-FSU, <http://www.snupep.com>, rubrique secteur éducation, sous-rubrique Textes ministériels, secteur 3, projets d'arrêté relatif à l'organisation et aux horaires en bac pro

** Activités de Projet : Heures confiées à la gestion autonome des établissements

*** Heures confiées à la gestion autonome des établissements. **ATTENTION : les heures doivent être dans l'emploi du temps des élèves, en heures postes pas en HSA, encore moins en HSE, voire annualisées et servir à n'importe quoi !**

Tableau du calcul du complément horaire (heures de dédoublement) pour le secteur

Nombre d'élèves	industriel (grille1)			Section isolée inférieure ou égale à 15 élèves	tertiaire (grille2)			Section isolée inférieure ou égale à 18 élèves
	Inférieur ou égal à 15	Supérieur à 15			Inférieur ou égal à 18	Supérieur à 18		
coefficient	$5,75/20 = 0,2875$	$11,5/20 = 0,575$			$5,75/24 = 0,2395$	$11,5/24 = 0,4792$		
Exemple d'effectif	15	24	30		15	24	30	
calcul	$15 \times 0,2875$	$24 \times 0,575$	$30 \times 0,575$		$15 \times 0,2395$	$24 \times 0,4792$	$30 \times 0,4792$	
Nombre d'heures dédoublées	4,31	13,8	17,25	0	3,59	11,50	14,37	0

Exemple de répartition du Volume Complémentaire d'Heures / profs sur 3 divisions de Bac Pro 3ans

2 nd e Bac Pro	indus		tertiaire
Effectif de la division en nombre d'élèves présents	15	24	28
Dotation volume complément horaire globalisé	31,52 h « la gestion de ces heures relève de l'initiative de l'établissement »		
Calcul du VCH	$15/20 \times 5,75$	$24/20 \times 11,5$	$28/24 \times 11,5$
Proposition de répartition du Complément d'Heures / profs	4,31	13,8	13,41

Toute autre ventilation se fera au détriment d'une autre division ou d'une autre discipline.

- Cette globalisation et cette répartition sur la base de projets vont à l'encontre de l'unité de l'équipe pédagogique.

- Pour les heures d'activités projet, les disciplines retenues seront-elles traitées à égalité ?

N'hésitez pas à contacter le secteur éducation du SNUEP-FSU pour tout complément d'information et pour nous informer des difficultés rencontrées :

écrivez-nous à secteur.educ@snupep.com

POUR LE VOTE AU CA
Le SNUEP-FSU appelle à voter
CONTRE la répartition de la DHG



Toute l'info sur www.snupep.com
Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°109

DHG et REFORME BILLET D'HUMEUR de S. B. TOURS

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Depuis plus de trente ans, j'enseigne les Arts appliqués en lycée professionnel.

Si j'ai choisi l'enseignement technique, c'est parce que, bien que réputé plus difficile, il me semblait plus ouvert aux matières artistiques et parce que la majorité des jeunes qui sont orientés vers ce type de formation n'ont, en raison de leurs origines, que peu ou pas d'accès à la culture. L'enjeu me semblait de taille et continue d'être une formidable motivation !

J'aime mon métier ; j'ai toujours accepté avec enthousiasme les innovations et expériences pédagogiques diverses qui ont marqué la mutation de l'enseignement professionnel en général et de ma discipline en particulier. Je me suis, entre autres, comme nombre de mes collègues, investie pleinement dans ce que l'on a coutume d'appeler les nouvelles technologies, motivantes et valorisantes pour des élèves en échec scolaire. Je suis fière d'avoir au cours de toutes ces années mené des projets artistiques variés et toujours enrichissants pour les élèves.

Or je viens d'apprendre que tous les cours d'arts appliqués passeront de deux à une heure hebdomadaire et ce pour toutes les classes dès la rentrée prochaine. Je suis effondrée...

Cette décision est en effet inattendue, incompréhensible et injuste.

– **Inattendue** parce que nous avons été réunis à deux reprises par nos inspecteurs pour prendre connaissance des nouveaux programmes très ambitieux, notamment dans le domaine de l'histoire des arts. Cette volonté d'élargir la connaissance des arts a été répétée à plusieurs reprises par Monsieur le Président de la république et par vous-même. Confiante – ou naïve – je pensais alors, comme mes collègues, que pour appliquer ces directives nous bénéficierions de moyens supplémentaires ; d'où ma surprise en constatant que ceux-ci ont été divisés par deux !

– **Incompréhensible** parce qu'au moment même où arrivaient les dotations horaires dans les établissements, notre Président déclarait lors de ses vœux aux acteurs de la Culture qu'il fallait renforcer l'enseignement artistique. Que penseront dorénavant les jeunes que nous formons de la valeur de la parole officielle ?

– **Injuste** parce que les élèves orientés en lycée professionnel n'ont le plus souvent pas d'autres moyens d'accéder à la culture. En pénalisant un public issu de milieux fragiles et un corps d'enseignants très minoritaire dans l'éducation, vous ne provoquerez pas une révolution ! Car vous savez que vous ne risquez guère d'être confronté aux revendications de parents peu ou pas du tout mobilisés dans nos établissements, ni aux médias qui ont coutume d'ignorer les acteurs de l'enseignement professionnel.

(...) pourquoi l'éducation artistique passe-t-elle de deux à une heure ?



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°109

- 3 -

Quand j'ai pris mon premier poste de titulaire, l'expression « *revalorisation des enseignements artistiques* » n'avait pas encore été formulée. Pourtant j'enseignai à un effectif total de 120 à 150 élèves par semaine ; toutes les classes étaient dédoublées et bénéficiaient de deux heures d'éducation artistique par semaine.

Au fil des années les structures ont changé, les dédoublements sont devenus plus rares, et les tâches administratives se sont considérablement alourdies – mises en place des contrôles en cours de formation, justifications permanentes de notre travail par les suivis de stages, le remplissage de fiches, bulletins, livrets et dossiers divers. À titre d'exemple Monsieur le Ministre, savez-vous que j'ai reporté plus de 8 000 notes l'an dernier ?

Avec la généralisation des Bac Pro en trois ans (et la réduction à une heure d'Éducation Artistique si votre décision est maintenue), je devrais enseigner, dès la rentrée prochaine, à plus de 400 élèves par semaine au lieu de moins de 300 aujourd'hui !

Je vous laisse imaginer le quotidien d'un professeur dont **les conditions d'enseignement s'apparenteront plus à de l'abattage qu'à de la pédagogie.**

Comment en effet, dans le temps imparti et avec les effectifs annoncés :

- Instaurer une relation de confiance avec les élèves ?
- Les sensibiliser au fait artistique et au patrimoine culturel ?
- Transmettre un important savoir dans le domaine de la connaissance des arts ?
- Préserver des moments privilégiés de création ?

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que plus que quiconque, nous devons, en lycée professionnel, gérer la désespérance croissante des adolescents qui nous sont confiés et la violence qu'elle engendre.

Je reste convaincue que la culture est un formidable moyen d'intégration et que l'acte créatif propre à notre discipline, est un outil incomparable de re-médiation et de valorisation pour des élèves en danger scolaire.

J'ai eu, pendant de nombreuses années, la satisfaction de voir des élèves en échec depuis parfois très longtemps s'épanouir dans mes cours et reprendre confiance. En me privant des moyens d'exercer mon métier vous me confiez une mission impossible. Ce scénario, je crois que je n'aurai pas la force de le jouer.

Je vous demande donc, avec insistance, si vous avez un minimum de considération pour les arts et la culture, **de cesser de sacrifier leur enseignement en Lycée Professionnel.** Vous le pouvez en renonçant à imposer cette nouvelle répartition horaire.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Tours, le 23 janvier 2009

